

# ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

Donges le 29 janvier 2023

Marie Aline LE CLER  
1 LE LARRON  
44480 DONGES

tél : 0688766453  
[adzrp44@gmail.com](mailto:adzrp44@gmail.com)

Objet : Communiqué de la Préfecture en date du 23 janvier 2023 « Fuite d'essence à la raffinerie de Donges détectée le 21/12 – Point de situation et publication du 2<sup>ème</sup> rapport d'Air Pays de la Loire »

à Monsieur le PRÉFET de Loire Atlantique  
6, Quai CEINERAY  
BP 35515  
44035 NANTES Cedex 1

Monsieur le PRÉFET,

Dans votre communiqué de presse en date du 23 janvier 2023, relatif à la fuite d'essence détectée le 21 décembre 2022 sur le bac P551 de la raffinerie de Donges, vous évoquez (dans le *dernier* paragraphe « impact sanitaire ») un seuil, au nom de code AEGL-1, qui n'a pas été dépassé justifiant ainsi que l'accident n'aurait pas eu d'impact sanitaire sur la population voisine. Vous prenez le soin de préciser que ce seuil est défini pour des **expositions accidentelles sur 8 heures.**

En effet le 21 décembre vers 23h30, les mesures effectuées par TOTAL et le SDIS44 avec des appareils portatifs ont mis en évidence des valeurs d'environ 3 ppm que vous comparez au seuil AEGL-1 (9 ppm), qui effectivement n'a pas été dépassé. Vous légitimez ainsi l'absence de mesures de protection particulières pour la population.

Monsieur le Préfet, la situation aurait-elle été sous évaluée ?

Pouvait-on raisonnablement considérer vers 2 heures du matin le 22 décembre, soit 8 heures après le début de ces énormes émissions de benzène, que l'incident était clos d'un point de vue sanitaire ?

Malheureusement, on ne peut que constater à la lecture des rapports d'Air Pays de la Loire que les fortes concentrations de polluants cancérigènes et neurotoxiques ont duré et que c'est plutôt un **épisode de pollution aiguë de plusieurs jours** qu'a subi la population de Donges.

Au-delà des accidents ponctuels de courte durée, les établissements scientifiques et sanitaires ( [Santé Publique France](#), [ANSES](#), [INERIS](#) ) s'accordent sur d'autres valeurs repères toxicologiques de type « pic de pollution » pour les expositions de un à 14 jours . C'est l'exacte situation vécue sur la commune de Donges.

Le tableau 2, page 7 sur 71 du [document](#) « *Description des valeurs repères toxicologiques utilisées lors d'expositions aiguës par inhalation des populations* » (Santé publique France), permet d'identifier le seuil « Population générale Acute MRL » comme étant adapté au pic de pollution de fin d'année sur notre commune. Ce seuil est à 0,009 ppm, soit 29 µg/m<sup>3</sup>.

Au-delà de ce seuil, des effets sur la production de globules sanguins, le système nerveux et le système immunitaire sont possibles comme indiqué dans la page 2 du [document ATSDR\\*](#) .

Les mesures effectuées et publiées montrent que ce seuil « exposition aiguë MRL » a été largement dépassé sur plusieurs jours.

Quelques exemples issus des rapports publiés :

- Le 21/12 à 23h30 garage automobile : 9750µg/m<sup>3</sup> soit 333 fois le seuil,
- le 22/12 à 03h30 école primaire Saint-Joseph 792µ/m<sup>3</sup> soit 27 fois,
- le 25/12 au fond du stade plus de 250µg/m<sup>3</sup> soit près de 9 fois
- le 28/12 des valeurs supérieures à 60 µg/m<sup>3</sup> soit plus de 2 fois

Les services de la préfecture ne peuvent à la fois évoquer « *les résultats des mesures réalisées tout au long de l'évènement, présentés dans les rapports d'Air Pays de la Loire* » donc sur plus d'une semaine et les comparer à un seuil relatif à une exposition accidentelle sur 8h.

De plus le benzène est cancérigène avec des effets, qui n'apparaissent pas *dans* les premières heures d'exposition. Donc l'argument consistant à se référer à « *l'absence de signalement pendant la durée de l'évènement aux services de secours et à l'absence de remontées de signalements des médecins à l'ARS* » est assez fallacieux.

Pendant plusieurs jours, préfecture et municipalité ont laissé un libre accès à un terrain de jeux pour enfants situé dans le périmètre exposé aux fortes concentrations de benzène.

Il est clair que ces expositions s'ajouteront à celles du quotidien qui, très probablement, contribuent à une surmortalité prématurée de 28% dans la CARENE, en particulier par cancer.

Ce nouvel épisode vient une nouvelle fois démontrer l'indigence des moyens mis en œuvre pour informer, protéger, la population.

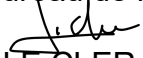
Nous renouvelons notre demande de 2020 d'installation d'une station « témoin » non pas au lieu-dit « La Mégretais » mais au centre-bourg de Donges, capable de mesurer en continu les COVs cancérigènes, l'hexane neurotoxique, les mercaptans et autres polluants dangereux émis au quotidien ou sur incident par les stockages et la raffinerie. Si cette station avait été prescrite, vous auriez disposé toutes les 15 minutes des concentrations

de benzène respirées par les Dongeaises et Dongeois. Vous auriez ainsi pu prendre opportunément des décisions de protection de la population.

Au vu des produits cancérigènes émis comme le Benzène, ou neurotoxique comme l'Hexane, et des mousses contenant des PFAS (polluants éternels) à des concentrations probablement jamais rencontrées dans la région, il est indispensable que l'étude d'impact sanitaire que réalise actuellement INERIS, soit présentée lors d'une séance publique à Donges.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération.

Pour le bureau de l'ADZRP :

  
Marie Aline LE CLER – Présidente

*\* Agence fédérale américaine pour le registre des substances toxiques et des maladies*

Copie de ce courrier est adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Sénateur
- Madame la Députée de la 7<sup>ème</sup> circonscription de Loire Atlantique
- Monsieur le Député de la 8<sup>ème</sup> circonscription de Loire Atlantique
- Monsieur le vice président de la CARENE en charge de la qualité de l'air
- Monsieur le Maire de Montoir de Bretagne
- Monsieur le Maire de Donges
- La presse